

Séance du 7 avril 2022

Délibération n° 2022/37

OBJET : Approbation du procès-verbal du Bureau du 10 mars 2022

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le règlement intérieur institutionnel du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et notamment son article 15,

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'Administration :

- APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal du Bureau du 10 mars 2022, joint en annexe à la présente délibération.

Le Président du Conseil d'administration



Valentin JOSSE

Reçu en Préfecture
Préfecture de la Vendée
DCPAT

Le

22 AVR. 2022

COURRIER ARRIVÉ LE